



## Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative  
1 rue Daniel Huet CS 35327 14053 Caen cedex 4  
tél. : 02.31.52.74.32  
courriel : ddc-s-acm@calvados.gouv.fr

15 JAN. 2020

Affaire suivie par Karine CHESNOT  
tél 02 31 52 74 32  
courriel : karine.chesnot@calvados.gouv.fr

**U.N.C.M.T.**  
4, Avenue du Parc Saint-André  
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

### Récépissé de déclaration n° 143120001 d'un local hébergeant des mineurs

#### Local

Dénomination : Centre UNCMT Les Aigues Marines

#### Exploitant

Identité : U.N.C.M.T.

#### Implantation

Quai Crampon 14450 GRANDCAMP-MAISY  
Tél : 02-31-22-60-01

#### Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 90  
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :  
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 30 juin 2003

#### Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4  
Date dernière visite commission sécurité : 12/12/2019 (avis favorable jusqu'au 12/12/2022)  
Date arrêté municipal d'ouverture : 30/03/1987  
Remarques éventuelles : Existence d'un D.T.A.-PMI défavorable

Fait le 09/01/2020 à Caen

le Directeur Départemental par intérim,

  
Patrick PLANCHON

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.